



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Bordeaux, le 19 janvier 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rectorat

PREPARATION DE LA RENTREE 2009 DANS L'ACADEMIE ET REPARTITION DES MOYENS

Chargée de
communication

Sur le plan pédagogique

Une école plus efficace et plus juste

Tels sont les objectifs du Ministre de l'éducation nationale qui ont guidé la mise en place de la réforme de l'école à la rentrée 2008 :

- **une école plus efficace** pour permettre aux élèves de mieux maîtriser les connaissances et les compétences fondamentales afin de poursuivre sereinement leur scolarité au collège.

Ainsi, les **nouveaux programmes**, liés au **socle commun de connaissances et de compétences** sont-ils recentrés sur l'acquisition des fondamentaux et une **évaluation des élèves menée en CE1 et en CM2** permet de mettre en place des **dispositifs de soutien aux élèves**.

- **une école plus juste** pour aider véritablement ceux qui rencontrent des difficultés en proposant des modalités différentes de prise en charge de celles-ci. Ainsi, deux heures d'aide personnalisée sont-elles organisées par semaine pour des actions de soutien personnalisé, en petit groupe, destinées à ces élèves.

Ces heures constituent, au sein de la classe, un premier stade d'intervention pour répondre aux besoins particuliers des élèves.

Un enseignement professionnel renouvelé

L'enseignement professionnel sera désormais organisé, à compter de la rentrée 2009, **autour de deux formations** ⁽¹⁾ recrutant à l'issue de la classe de 3^{ème} :

- le **certificat d'aptitude professionnelle** (CAP) préparé en deux ans ;

- le **baccalauréat professionnel préparé en trois ans**. Durant ce cursus les élèves passeront le brevet d'études professionnelles maintenu en tant que diplôme.

Cette évolution s'accompagne d'une profonde refonte de la carte des formations professionnelles dans l'académie afin d'assurer un maillage territorial cohérent et un bon équilibre dans les établissements entre CAP et baccalauréat professionnel.

⁽¹⁾ à l'exception de quatre filières de BEP qui sont maintenues provisoirement en attente de rénovation des diplômes correspondants.

Contact :
Marion BOILEVIN

Téléphone
05.57.57.38.30

Télécopie
05.57.57.87.78

Courriel

chargcom@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph
de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

La voie professionnelle ainsi renouvelée, d'égale dignité avec les voies générale et technologique, sera plus attractive, mieux organisée et plus pertinente pour l'insertion professionnelle des jeunes dont beaucoup abandonnaient à l'issue du BEP.

○ **De nouveaux services gratuits pour tous les élèves**

Le ministre souhaite que tous les élèves puissent avoir accès à des services dont ne pouvaient auparavant bénéficier que certains élèves (ceux dont les familles avaient les moyens financiers ou qui pouvaient être aidés chez eux). C'est ainsi qu'ont été mis en place :

- dans les **écoles**, pendant les vacances, des **stages de remise à niveau pour les élèves en difficulté** ;

- dans **tous les collèges et les écoles de l'éducation prioritaire**, l'**accompagnement éducatif** soit deux heures par jour, quatre jours par semaine pour de l'aide aux devoirs et aux leçons, l'apprentissage renforcé d'une langue vivante, des activités culturelles ou sportives. **Ce dispositif sera généralisé à toutes les écoles à la rentrée 2009** ;

- dans les **lycées**, des **stages d'apprentissage de l'anglais pendant les vacances** (3 heures par jour pendant 5 jours) privilégiant la pratique de l'oral ;

- **dans certains lycées** accueillant des jeunes de secteurs sociaux plus particulièrement défavorisés (6 dans l'académie), des **stages de remise à niveau pendant les vacances**.

○ **« Ne laisser personne au bord du chemin »**

Une attention particulière sera apportée à cette ambition de notre projet académique. Ainsi, la situation des élèves ayant des besoins spécifiques continuera à être prise en considération.

L'accompagnement des jeunes handicapés pour leur intégration en milieu scolaire sera poursuivie (à la rentrée 2008 plus de 100 accompagnants supplémentaires ont été mis en place) et seront créées 11 unités pédagogiques d'intégration supplémentaires en lycée et collège.

De même, **la mission générale d'insertion poursuivra ses actions** tant pour prévenir le décrochage des élèves que pour reprendre en charge des élèves en rupture avec le système éducatif.

L'évolution des moyens délégués à l'académie

L'évolution des moyens délégués à l'académie permettra de mettre en œuvre toutes ces actions puisque les moyens portant sur l'offre éducative dans les classes sont accrus : **60 postes supplémentaires dans les écoles et 50 dans les collèges et les lycées**.

Les moyens supprimés ne portent pas sur l'offre éducative dans les classes. Il s'agit :

- d'enseignants mis à disposition ou n'exerçant pas dans les classes ;

- de postes concernant les réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficulté (1^{er} degré) ;

- de postes de remplacement (second degré).

Les moyens pour l'enseignement du premier degré

L'académie reçoit une **dotation de 60 postes supplémentaires**, soit la **deuxième plus forte dotation au niveau national**.

Cette dotation permettra de **faire face à l'augmentation des effectifs comprise entre 800 et 1500 élèves**.

La répartition qui figure dans le tableau 1 prend en compte la situation de chacun des départements : écart à la prévision d'effectifs à la rentrée 2008, prévision 2009, nombre de professeurs pour cent élèves (P/E).

L'objectif est, comme les années précédentes, de **rééquilibrer, en équité, les dotations entre les différents départements**.

La diminution du nombre d'enseignants n'exerçant pas dans les classes est de 23, répartie entre les départements au prorata du nombre total d'enseignants.

Concernant **les réseaux d'aide** (RASED), 65 enseignants dont la qualité professionnelle n'est pas en cause mais qui ne sont pas maîtres titulaires des RASED seront affectés dans des classes.

65 maîtres titulaires seront nommés, en surnuméraire, dans une école où la difficulté sociale est particulièrement marquée et où ils prendront en charge les difficultés des élèves.

Il convient de noter que **380 maîtres titulaires continueront à exercer dans les réseaux**.

Les moyens pour l'enseignement du second degré

La dotation de l'académie est accrue de 50 postes supplémentaires pour faire face à l'augmentation des effectifs (+409 élèves prévus) et mettre en œuvre la réforme de l'enseignement professionnel.

Le tableau 2 montre l'évolution des emplois par départements.

La diminution du nombre d'enseignants mis à disposition ou n'exerçant pas dans les classes est de 48.

Un ajustement des moyens de remplacement, dont l'ampleur n'est pas connue, sera en outre réalisé.

Personnels d'accompagnement de la politique éducative

- **25 postes d'infirmiers supplémentaires sont créés**, plus forte dotation au niveau national (300 postes créés) ;

- 13 postes de personnels administratifs sont supprimés dans les services académiques.

Au-delà de la préparation de la rentrée, l'académie engage la **large concertation sur l'avenir du lycée** souhaitée par le Président de la République et le Ministre de l'éducation nationale afin de :

- mieux accompagner les élèves en difficulté, tout au long de la scolarité au lycée ;

- mieux préparer les élèves à l'enseignement supérieur (méthodes de travail, orientation) ;

- mieux reconnaître la vie lycéenne et l'engagement des élèves dans leur établissement.

Enfin, l'académie poursuit la **mise en œuvre du projet académique « objectif 2010 »**, qui a été évalué en juin 2008, autour de **cinq priorités** :

- amener plus d'élèves au niveau IV

- renforcer la prise en charge des élèves en difficulté

- développer les liaisons inter cycles

- améliorer le dialogue des écoles et des établissements avec les services académiques

- accompagner de manière plus efficace les personnels.

Tableau 1 : répartition des moyens du premier degré

	Rentrée 2008		P/E 2008	Rentrée 2009 Prévision	Evolution du nombre d'emplois
	Prévision	Constat			
Dordogne	20/70	+ 15	5,45	100/200	+ 3
Gironde	800/1000	+ 332	5,14	300/500	+ 25
Landes	500/600	+ 461	5,16	400/600	+ 32
Lot et Garonne	50/150	+ 83	5,39	- 50/50	0
Pyrénées atlantiques	- 50/+50	+ 159	5,43	50/150	0
Académie	1320/1870	+ 1050	5,26	800/1500	+ 60

Sédentarisation des RASED

	Rappel : postes RASED implantés	Maîtres titulaires nommés en surnuméraire dans une école	Maîtres nommés dans des classes
Dordogne	57	8	7
Gironde	280	36	35
Landes	41	5	5
Lot-et-Garonne	49	6	7
Pyrénées Atlantiques	83	10	11
Académie	510	65	65

Enseignants mis à disposition

	Variation
Dordogne	-3
Gironde	-11
Landes	-3
Lot-et-Garonne	-2
Pyrénées Atlantiques	-4
Académie	-23

Second degré

Tableau 2 – répartition des moyens du second degré

2009							
Département	Emplois structures	Emplois pénitentiaire	Emplois Ambition réussite	Emplois d'éducateurs en internat	Emplois d'enseignants référents départementaux handicap	Total 2009	Evolution
Dordogne	1878	5	0	17	1	1901	6
Gironde	7311,5	6	10	14	1	7342,5	14
Landes	1875	5	0	18	1	1899	22
Lot-et-Garonne	1590	3,5	0	14	1	1608,5	-3,5
Pyr.Atlantiques	3008	4,5	4	0	1	3017,5	7,5
	15662,5	24	14	63	5	15768,5	46

Au total, les départements disposent, pour préparer la rentrée 2009, par rapport à la rentrée précédente de :

Dordogne :	+ 6	
Gironde :	+14	
Landes :	+22	
Lot et Garonne :	- 3,5	
Pyrénées Atlantiques :	+ 7,5	
auxquels s'ajoutent	+ 4	emplois (solde des transferts courant 2008 sur d'autres programmes ou fonctions).

	+ 50	

Prévisions d'effectifs

	Premier cycle	Deuxième cycle	Post bac	ensemble
Dordogne	270	-104	-22	144
Gironde	648	-761	213	100
Landes	424	-72	-22	330
Lot-et-Garonne	153	-172	-35	-54
Pyrénées Atlantiques	133	-260	16	-111
Académie	1628	-1369	150	409